

# République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



## Ministère de l'Énergie et du Pétrole



---

### Société Mauritanienne d'Électricité **SOMELEC (Société mère)**

#### **Invitation pour une Sélection Initiale -Travaux (Ingénierie, Approvisionnement et Construction (EPC)/ Clé-en- Main)**

**Objet :** Travaux d'Ingénierie, d'Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d'électricité dans le sud-est de la Mauritanie

**Maître d'Ouvrage :** Société Mauritanienne d'Electricité-maison mère (société mère)

**Projet :** Projet MOUDOUN en Mauritanie (financé par la Banque Mondiale)

**Titre du marché :** Travaux d'Ingénierie, d'Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d'électricité dans le sud-est de la Mauritanie

**Pays :** Mauritanie

**N° de crédit:** Don N° 5750-MR-Banque Mondiale

**Numéro de DSI :** DAO N°03-CMI-2025

**Émis le :** 25/06/2025

---

## **Avis Spécifique de Passation de Marché – Dossier de Sélection Initiale (DSI)**

# **Invitation à la Sélection Initiale Travaux (Ingénierie, Approvisionnement et Construction (EPC)/ Clé-en-Main)**

**Maître d’Ouvrage :** Société Mauritanienne d’Électricité-maison mère (société mère)

**Projet :** Projet MOUDOUN en Mauritanie (financé par la Banque Mondiale)

**Titre du Marché :** Marché de Travaux d’Ingénierie, d’Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d’électricité dans le sud-est de la Mauritanie

**Pays :** Mauritanie

**N° de crédit :** Don N° 5750-MR-Banque Mondiale

**Numéro de DSI :** DAO N°03-CMI-2025

**Émis le :** 25/06/2025

1. La République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de la Banque mondiale pour le Projet MOUDOUN et a l’intention d’appliquer une partie du produit aux paiements au titre du Marché de Travaux d’Ingénierie, d’Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d’électricité dans le sud-est de la Mauritanie.

La Société Mauritanienne d’Électricité-maison mère (société mère) a l’intention de sélectionner initialement les Candidats pour la réalisation des Travaux d’Ingénierie, d’Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d’électricité dans le sud-est de la Mauritanie. Il est prévu que la Demande de Propositions soit émise dans les deux mois qui suivent la date de lancement de la présente sélection initiale.

2. La Sélection Initiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs de FPI [insérer la date de l’édition applicable du Règlement sur les Marchés conformément à l’accord juridique] (« Règlement de Passation des Marchés »), et est ouverte à tous les Candidats éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation des Marchés.
4. Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Société Mauritanienne d’Électricité-maison mère (société mère) à l’adresse ci-dessous pendant les heures de bureau :de 09H00 à 17H00, heures locales du lundi au jeudi et le vendredi de 09H00 à 12H00 . Un ensemble complet du dossier de **Sélection Initiale** en français peut être téléchargé en version PDF du Site de la SOMELEC : [www.somelec.mr](http://www.somelec.mr).

- 
5. Les candidatures de Sélection Initiale doivent être soumises dans des enveloppes clairement marquées et remises à l'adresse ci-dessous à **12H00 Heures Locales le 10/07/2025**. Les demandes tardives sont susceptibles d'être rejetées :

**A l'attention de Monsieur le Conseiller chargé de la Cellule des marchés**

**Rue : Avenue Boubacar Ben Amer**

**Étage/ numéro de bureau : 4ème étage/ Cellule des Marchés**

**Ville : Nouakchott**

**Code postal : BP 355**

**Pays : République Islamique de Mauritanie**

**Numéro de téléphone : 00 222 45 29 03 89**

**Adresse électronique : [cmsomelec@gmail.com](mailto:cmsomelec@gmail.com)**

---

# Dossier de sélection initiale (marché de travaux)

## Table des matières

<b>PARTIE 1 – Procédure de Sélection Initiale.....</b>	<b>4</b>
Section I - Instructions aux Candidats (IC).....	6
Section II – Données Particulières de Sélection Initiale (DPSI).....	25
Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale.....	29
Section IV - Formulaire de Candidature.....	42
Section V - Pays éligibles.....	67
Section VI - Fraude et Corruption.....	69
<b>PARTIE 2 - Exigences du Maître d’Ouvrage .....</b>	<b>72</b>
Section VII - Etendue des Exigences du Maître d’Ouvrage .....	73

# **PARTIE 1 – Procédure de Sélection Initiale**

# Section I - Instructions aux Candidats

## Contenu

<b>A. Généralités .....</b>	<b>6</b>
1. Champ d'application .....	6
2. Source des Fonds .....	6
3. Fraude et Corruption .....	7
4. Candidats Eligibles .....	7
5. Éligibilité .....	10
<b>B. Contenu du Dossier de Sélection Initiale .....</b>	<b>10</b>
6. Sections du Dossier de Sélection Initiale .....	10
7. Eclaircissement sur le Dossier de Sélection Initiale et réunion préparatoire à la Candidature .....	11
8. Modification du Dossier de Sélection Initiale .....	12
<b>C. Préparation des Candidatures .....</b>	<b>12</b>
9. Frais afférents à la Candidature .....	12
10. Langue de la Candidature .....	12
11. Documents de la Candidature .....	13
12. Lettre de Candidature .....	13
13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat .....	13
14. Documents établissant les Qualifications du Candidat .....	13
15. Signature de la Candidature et nombre de Copies .....	14
<b>D. Dépôt des Candidatures .....</b>	<b>14</b>
16. Cachetage et Marquage des Candidatures .....	14
17. Date limite de Dépôt des Candidatures .....	14
18. Candidatures tardives .....	15
19. Ouverture des Candidatures .....	15
<b>E. Procédures d'Évaluation des Candidatures .....</b>	<b>15</b>
20. Confidentialité .....	15
21. Clarification des Candidatures .....	15
22. Conformité des Candidatures .....	16
23. Marge de Préférence .....	16
24. Sous-traitants .....	16
<b>F. Évaluation des Candidatures et Sélection Initiale des Candidats .....</b>	<b>17</b>
25. Évaluation des Candidatures .....	17
26. Droit du Maître d'Ouvrage d'accepter ou de rejeter les Candidats .....	20
27. Sélection Initiale des Candidats .....	20
28. Notification de la Sélection Initiale .....	22
29. Demande de Propositions .....	22
30. Changements dans les Qualifications des Candidats .....	23
31. Réclamation Relative à la Passation de Marché .....	24

# Section I - Instructions aux Candidats (IC)

## A. Généralités

- 1. Champ d'application**

  - 1.1** Dans le cadre de l'invitation à la Sélection Initiale indiquée à la Section II, Données Particulières de Sélection Initiale (**DPSI**), le Maître d'Ouvrage, tel que défini **dans les DPSI**, émet le présent dossier de Sélection Initiale (« Dossier de Sélection Initiale ») aux candidats potentiels (« Candidats ») intéressés à soumettre des candidatures (« Candidatures ») de Sélection Initiale afin de soumettre des Propositions pour l'exécution des Travaux d'Ingénierie, d'Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main décrits à la Section VII, Etendue des Exigences du Maître d'Ouvrage. Dans le cas où les propositions pour les Travaux (EPC/ Clé-en-Main) sont sollicitées en vue de lots/marchés distincts (c'est-à-dire selon une procédure de lots et de groupes de lots), ceux-ci sont répertoriés **dans les DPSI**. Le numéro de la Demande de Propositions (DP) correspondant à cette Sélection Initiale est également fourni dans **les DPSI**.
- 2. Source des Fonds**

  - 2.1** L'Emprunteur ou le Bénéficiaire (ci-après dénommé « Emprunteur ») indiqué **dans les DPSI** a demandé ou reçu un financement (ci-après dénommé « fonds ») de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ou de l'Association Internationale de Développement (ci-après dénommée « la Banque ») d'un montant spécifié dans les **DPSI**, pour le coût du projet nommé dans **les DPSI**. L'Emprunteur a l'intention d'utiliser une partie des fonds aux paiements admissibles pour le ou les marchés découlant du processus de Demande de Propositions (DP) pour lequel cette Sélection Initiale est effectuée.
  - 2.2** Le paiement par la Banque ne sera effectué qu'à la demande de l'Emprunteur et après approbation de la Banque, et sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions de l'Accord de Financement. L'Accord de Financement interdit le retrait du compte de ce Financement aux fins de tout paiement à des personnes ou entités, ou pour toute importation de biens, d'équipements, d'installations ou de matériaux, ou de services si ce paiement ou cette importation, à la connaissance de la Banque, est interdit par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie

autre que l’Emprunteur ne peut se prévaloir de l’un quelconque des droits stipulés dans l’Accord de Financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du financement.

### 3. Fraude et Corruption

3.1 La Banque exige le respect de ses Directives en matière de lutte contre la Fraude et la Corruption et des règlements et procédures de sanctions applicables, telles qu’établies par le régime de Sanctions du Groupe Banque mondiale, comme indiqué dans la Section VI, Fraude et Corruption.

3.2 Aux fins d’application de ces dispositions, les Candidats devront permettre et faire en sorte que leurs agents (qu’ils soient déclarés ou non), leurs sous-traitants, consultants, prestataires de services, fournisseurs, et leur personnel, permettent à la Banque d’examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à toute procédure de sélection initiale, de préqualification, de remise des offres, remise de proposition, et d’exécution des marchés (en cas d’attribution), et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

### 4. Candidats Eligibles

4.1 Les Candidats doivent satisfaire aux critères d’éligibilité énoncés dans la présente Instruction et dans les IC 5.1.

4.2 Un Candidat peut être une entreprise privée ou publique, une entreprise ou une institution étatique sous réserve des IC 4.9 - ou toute combinaison de ces entités sous la forme d’un groupement d’entreprises (« GE ») au titre d’un accord existant ou tel qu’il ressort d’une intention de former un tel accord appuyé par une lettre d’intention. Dans le cas d’un GE, tous les membres sont solidairement responsables de l’exécution de l’ensemble du contrat conformément aux termes du Marché, sous réserve des IC 4.3. Le GE doit désigner un représentant autorisé (« le Membre Chef de File ») qui aura le pouvoir de mener toutes les activités pour et au nom de tous les membres du GE au cours du processus de Sélection Initiale, du processus de Demande de Propositions (dans le cas où le GE soumet une Proposition) et pendant l’exécution du marché (dans le cas où le GE se voit attribuer le marché). Sauf indication contraire **dans les DPSI**, il n’y a pas de limite au nombre de membres d’un GE.

4.3 Une entreprise n’est pas autorisée à participer à la sélection initiale pour le même marché à la fois en tant qu’entreprise individuelle et en tant que partie d’un GE ou en tant que sous-traitant. Toutefois, une entreprise peut participer en

tant que sous-traitant à plus d'une Candidature, mais uniquement en qualité de sous-traitant. Les demandes soumises en violation de cette procédure seront écartées.

- 4.4 Une entreprise et l'une quelconque de ses sociétés affiliées (qui contrôlent directement ou indirectement, sont contrôlées par cette entreprise ou sont sous contrôle commun avec cette entreprise) ne sont pas autorisées à soumettre plus d'une Candidature de sélection initiale pour le même marché, que ce soit individuellement, en tant que GE ou en tant que sous-traitant entre elles. Les Candidatures soumises en violation de cette procédure seront rejetées.
- 4.5 Un Candidat peut avoir la nationalité de tout pays, sous réserve des restrictions prévues en IC 5.1. Un Candidat est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il est constitué, incorporé ou enregistré et opère conformément aux dispositions des lois de ce pays, comme en témoignent ses statuts constitutifs (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants ou fournisseurs spécialisés proposés pour toute partie du Marché, y compris les Services connexes.
- 4.6 Les Candidats et les sous-traitants spécialisés ou fournisseurs proposés pour toute partie du Marché, y compris les services connexes (aux fins de la présente IC 4.6, ci-après dénommés « Candidats ») ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts. Les Candidats seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts, s'ils ont, ou l'un de leurs affiliés, participé en tant que consultant à la préparation des Spécifications (autre que la conception à réaliser dans le cadre de ce Marché de Conception Construction) ou ont été recrutés ou doivent l'être par le Maître d'Ouvrage ou l'Emprunteur en tant que Représentant du Maître d'Ouvrage pour le suivi du Marché EPC/Clé-en-Main qui fait l'objet de la présente Sélection initiale. De plus, les Candidats peuvent être considérés comme ayant un conflit d'intérêts s'ils entretiennent une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel de l'Emprunteur (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie du Financement) : qui: (i) sont directement ou indirectement impliqués dans la préparation du Dossier de Sélection Initiale ou du Dossier de Demande de Propositions (DP) ou des spécifications du Marché, et/ou le processus d'évaluation des Propositions;

- ou (ii) pourrait intervenir dans l'exécution ou à la supervision de ce même Marché, à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque pendant le processus de sélection et de l'exécution du Marché.
- 4.7 Un Candidat qui a été sanctionné par la Banque, en application des Directives Anticorruption de la Banque, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur telles qu'énoncées dans le Cadre de Sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel que décrit à la Section VI, paragraphe 2.2 (d) sera exclu de toute préqualification, sélection initiale, appel d'offre/proposition ou attribution et de tout autre bénéfice (financier ou autres) d'un marché financé par la Banque durant la période que la Banque aura déterminée.
- 4.8 La liste des entreprises et personnes exclues est disponible à l'adresse électronique mentionnée **dans les DPSI**.
- 4.9 Les Candidats qui sont des entreprises ou des institutions publiques dans le pays du Maître d'Ouvrage sont éligibles à la Sélection initiale, à concourir et à l'attribution de marché(s) uniquement s'ils peuvent établir, à la satisfaction de la Banque, qu'ils : (i) jouissent de l'autonomie juridique et financière; (ii) sont régis par les règles du droit commercial ; et (iii) ne sont pas sous la supervision ou la tutelle du Maître d'Ouvrage.
- 4.10 Un Candidat ne doit pas faire l'objet d'une exclusion par le Maître d'Ouvrage au titre d'une déclaration de garantie de Soumission ou de Proposition.
- 4.11 Le Candidat doit fournir les preuves documentaires d'éligibilité satisfaisantes pour le Maître d'Ouvrage, comme le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement le demander.
- 4.12 Une entreprise tombant sous le coup d'une sanction par l'Emprunteur l'excluant de ses marchés sera admise à participer au présent processus, à moins que, à la demande de l'Emprunteur, la Banque ne détermine que l'exclusion:
- (a) est en relation avec la fraude ou à la corruption ; et
  - (b) a été prononcée dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative équitable à l'égard de l'entreprise.

- 5. Éligibilité** 5.1 Les entreprises et les personnes en provenance des pays énumérés à la Section V sont inéligibles à la condition que :
- (a) la loi ou la réglementation du pays de l’Emprunteur interdise les relations commerciales avec le pays de l’entreprise, sous réserve qu’il soit établi à la satisfaction de la Banque que cette exclusion n’empêche pas le jeu efficace de la concurrence pour la fourniture de biens ou la réalisation des travaux et services nécessaires ; ou (b) si, en application d’une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l’Emprunteur interdit toute importation de fournitures en provenance du pays de l’entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays. Lorsque les travaux et services sont mis en œuvre au-delà des frontières juridictionnelles (et que plusieurs pays constituent l’Emprunteur et ou sont impliqués dans la procédure de sélection), l’exclusion d’une entreprise ou d’une personne sur la base de l’IC 5.1 (a) ci-dessus, pourra s’appliquer à la présente procédure avec l’accord de la Banque et des Emprunteurs concernés.

## **B. Contenu du Dossier de Sélection Initiale**

- 6. Sections du Dossier de Sélection Initiale** 6.1 Le présent Dossier de Sélection Initiale comprend les parties 1 et 2 qui incluent toutes les sections indiquées ci-dessous et qui doivent être lues conjointement avec tout Additif émis conformément à l’IC 8.

### **PARTIE 1 Procédure de Sélection Initiale**

- Section I - Instructions aux Candidats (IC)
- Section II – Données Particulières de la Sélection Initiale (DPSI)
- Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale
- Section IV - Formulaire de Candidature
- Section V – Pays éligibles
- Section VI – Fraude et Corruption

### **PARTIE 2 Exigences du Maître d’Ouvrage**

- Section VII - Etendue des Exigences du Maître

## d'Ouvrage

- 6.2 Le Maître d'Ouvrage ne peut être tenu responsable vis-à-vis des Candidats de l'intégrité du dossier de sélection initiale, des réponses aux demandes d'éclaircissement, du compte-rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures ou des Additifs au dossier de Sélection Initiale émis en vertu des IC 8 s'ils n'ont pas été obtenus directement auprès de lui. En cas de contradiction, les documents délivrés directement par le Maître d'Ouvrage feront foi.
- 6.3 Le Candidat sera réputé avoir examiné l'ensemble des instructions, formulaires et termes du Dossier de Sélection Initiale et devra fournir avec sa Candidature tous les renseignements ou documents requis par le Dossier de Sélection Initiale.
7. **Eclaircissement sur le Dossier de Sélection Initiale et réunion préparatoire à la Candidature**
- 7.1 Un Candidat qui a besoin d'un éclaircissement sur le Dossier de Sélection Initiale doit contacter le Maître d'Ouvrage par écrit à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans les **DPSI**. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements à condition que cette demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de soumission des candidatures. Le Maître d'Ouvrage transmettra sa réponse à tous les Candidats potentiels qui ont obtenu le Dossier de Sélection Initiale directement du Maître d'Ouvrage. La réponse comprendra une description de la demande, mais sans en identifier la source. Si cela est indiqué dans les **DPSI**, le Maître d'Ouvrage publiera également rapidement sa réponse sur le site internet identifié dans les **DPSI**. Si le Maître d'Ouvrage juge nécessaire de modifier le Dossier de Sélection Initiale à la suite d'un éclaircissement, il le fera en suivant la procédure prévue par les IC 8 et conformément aux dispositions des IC 17.2.
- 7.2 S'il est indiqué **dans les DPSI**, le représentant désigné du Candidat est invité, aux frais du Candidat, à assister à une réunion préparatoire au dépôt de candidature au lieu, à la date et à l'heure mentionnés dans **les DPSI**. Au cours de cette réunion préparatoire à la Candidature, les Candidats potentiels peuvent demander des éclaircissements sur les exigences du projet, les critères de qualification ou tout autre aspect du Dossier de Sélection Initiale.
- 7.3 Le compte-rendu de la réunion, le cas échéant, incluant le texte des questions posées par les Candidats (sans identifier la source) et les réponses données, ainsi que toutes les

réponses préparées après la réunion, sera transmis rapidement à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de Sélection Initiale. Toute modification du Dossier de Sélection Initiale qui pourrait devenir nécessaire à la suite de la réunion préalable à la Candidature sera effectuée par le Maître d’Ouvrage exclusivement au moyen d’un additif conformément aux IC 8. Le fait qu’un Candidat n’assiste pas à la réunion préparatoire au dépôt des candidatures ne constituera pas un motif de disqualification du Candidat.

- 8. Modification du Dossier de Sélection Initiale**
- 8.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des Candidatures, le Maître d’Ouvrage peut modifier le Dossier de Sélection Initiale en publiant un Additif.
- 8.2 Tout Additif émis sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier de Sélection Initiale et doit être communiqué par écrit à tous les candidats qui ont obtenu le Dossier de Sélection Initiale du Maître d’Ouvrage. Le Maître d’Ouvrage publiera rapidement l’Additif sur le site internet du Maître d’Ouvrage identifié dans **les DPSI**.
- 8.3 Afin de laisser aux Candidats un délai raisonnable pour tenir compte d’un Additif lors de la préparation de leur candidature, le Maître d’Ouvrage peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de dépôt des Candidatures conformément aux IC 17.2.

## C.Préparation des Candidatures

- 9. Frais afférents à la Candidature**
- 9.1 Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et au dépôt de sa candidature. Le Maître d’Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces frais, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de Sélection Initiale.
- 10. Langue de la Candidature**
- 10.1 La Candidature ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à la Sélection Initiale échangés entre le Candidat et le Maître d’Ouvrage, doivent être rédigés dans la langue spécifiée **dans les DPSI**. Les documents complémentaires et les publications fournis par le Candidat dans le cadre de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans **les DPSI**, auquel cas, aux fins de l’interprétation de la Demande, la traduction fera foi.

- 11. Documents de la Candidature**
- 11.1 Le dossier de Candidature doit comprendre les éléments suivants :
- a) La **Lettre de Candidature**, conformément aux IC 12.1;
  - b) **Éligibilité** : les documents établissant l'éligibilité du Candidat, conformément aux IC 13.1;
  - c) **Qualifications** : les documents établissant les qualifications du Candidat, conformément aux IC 14; et
  - d) tout autre document requis tel que spécifié **dans les DPSI**.
- 11.2 Le Candidat doit fournir des informations sur les commissions et les rémunérations, le cas échéant, payées ou à payer à des agents ou à toute autre partie relative à la présente Candidature.
- 12. Lettre de Candidature**
- 12.1 Le Candidat doit remplir une Lettre de Candidature fournie à la Section IV, Formulaire de Candidature. Cette Lettre doit être remplie sans modification de son format.
- 13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat**
- 13.1 Pour établir son éligibilité conformément aux IC 4, le Candidat doit remplir les déclarations d'éligibilité dans la Lettre de Candidature et les formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2, inclus dans la Section IV, Formulaire de Candidature.
- 14. Documents établissant les Qualifications du Candidat**
- 14.1 Afin d'établir ses qualifications pour exécuter le(s) marché(s) conformément à la Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale, le Candidat doit fournir les informations demandées dans les fiches d'information correspondantes incluses dans la Section IV, Formulaire de Candidature.
- 14.2 Lorsqu'un formulaire de Candidature exige que le Candidat indique un montant en termes monétaires, le Candidat doit indiquer l'équivalent en USD en utilisant le taux de change déterminé comme suit:
- (a) pour le chiffre d'affaires de la construction ou les données financières requises pour chaque année – le taux de change en vigueur le dernier jour de l'année civile concernée (au cours de laquelle les montants de cette année doivent être convertis); et
  - (b) valeur d'un marché spécifique – le taux de change en vigueur à la date du marché.

Les taux de change seront obtenus de la source accessible au

public identifiée **dans les DPSI**. Toute erreur dans la détermination des taux de change dans la candidature peut être corrigée par le Maître d’Ouvrage.

**15. Signature de la Candidature et nombre de Copies**

- 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents de la Candidature tel que décrit dans les IC 11 et le marquer clairement « ORIGINAL ». L’original de la Candidature doit être dactylographié ou écrit à l’encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Dans le cas où le Candidat est un GE, la demande doit être signée par un représentant autorisé du GE au nom du GE et de manière à être juridiquement contraignante pour tous les membres, comme en témoigne une procuration signée par des signataires légalement autorisés.
- 15.2 Le Candidat doit soumettre des copies de la Candidature originale signée, au nombre spécifié **dans les DPSI**, et les marquer clairement « COPIE ». En cas de divergence entre l’original et les copies, l’original fera foi.

## **D. Dépôt des Candidatures**

**16. Cachetage et Marquage des Candidatures**

- 16.1 Le Candidat doit insérer l’original et les copies de la Candidature dans une enveloppe scellée qui doit :
- a) porter le nom et l’adresse du Candidat ;
  - b) être adressée au Maître d’Ouvrage, conformément aux IC 17.1 ;
  - c) porter l’identification spécifique de ce processus de Sélection Initiale indiquée dans **les DPSI 1.1**.
- 16.2 Le Maître d’Ouvrage n’acceptera aucune responsabilité pour le non-traitement d’une enveloppe qui n’a pas été identifiée comme requis dans les IC 16.1 ci-dessus.

**17. Date limite de Dépôt des Candidatures**

- 17.1 Les Candidats peuvent soumettre leur Candidature par la poste ou la déposer directement. Les Candidatures doivent être reçues par le Maître d’Ouvrage à l’adresse et au plus tard à la date limite indiquée **dans les DPSI**. Lorsque cela est spécifié dans **les DPSI**, les Candidats ont la possibilité de soumettre leur Candidature par voie électronique, conformément aux procédures de dépôt de Candidatures électroniques spécifiées **dans les DPSI**.

- 17.2 Le Maître d’Ouvrage peut, à sa discrétion, prolonger le délai de dépôt des Candidatures en modifiant le Dossier de Sélection Initiale conformément aux IC 8, auquel cas tous les droits et obligations du Maître d’Ouvrage et des Candidats soumis à la date limite précédente seront par la suite soumis au délai prolongé.
- 18. Candidatures tardives** 18.1 Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’accepter les Candidatures reçues après la date limite de dépôt des Candidatures, sauf indication contraire **dans les DPSI**.
- 19. Ouverture des Candidatures** 19.1 Le Maître d’Ouvrage ouvrira toutes les Candidatures à la date, à l’heure et au lieu spécifiés **dans les DPSI**. Les candidatures tardives seront traitées conformément aux IC 18.1.
- 19.2 Les Candidatures soumises par voie électronique (si elles sont autorisées en vertu des IC 17.1) seront ouvertes conformément aux procédures spécifiées **dans les DPSI**.
- 19.3 Le Maître d’Ouvrage préparera un procès-verbal d’ouverture des Candidatures qui indiquera, au minimum, le nom des Candidats. Une copie du procès-verbal sera distribuée à tous les Candidats.

## E. Procédures d’Evaluation des Candidatures

- 20. Confidentialité** 20.1 Les informations relatives aux Candidatures, à leur évaluation et aux résultats de la Sélection Initiale ne seront pas divulguées aux Candidats ou à toute autre personne non officiellement concernée par le processus de Sélection Initiale tant que les résultats de la Sélection Initiale n’ont pas été notifiés à tous les Candidats conformément aux IC 28.
- 20.2 À partir de la date limite de dépôt des Candidatures jusqu’au moment de la notification des résultats de la Sélection Initiale conformément aux IC 28, tout Candidat qui souhaite communiquer avec le Maître d’Ouvrage sur toute question liée au processus de Sélection Initiale devra le faire uniquement par écrit.
- 21. Clarification des Candidatures** 21.1 Pour faciliter l’évaluation des Candidatures, le Maître d’Ouvrage peut, à sa discrétion, demander à un Candidat une clarification (y compris des documents manquants) concernant sa Candidature, à soumettre dans un délai raisonnable indiqué. Toute demande d’éclaircissements de la

- part du Maître d’Ouvrage et toutes les clarifications du Candidat doivent être par écrit.
- 21.2 Si un Candidat ne fournit pas les éclaircissements et/ou les documents demandés à la date et à l’heure fixées dans la demande de clarification du Maître d’Ouvrage, sa demande sera évaluée en fonction des renseignements et des documents disponibles au moment de l’évaluation de la Candidature.
- 22. Conformité des Candidatures**
- 22.1 Le Maître d’Ouvrage peut rejeter toute Candidature qui ne répond pas aux exigences du Dossier de Sélection Initiale. Si les renseignements fournis par le Candidat sont incomplets ou nécessitent des clarifications conformément aux IC 21.1, et que le Candidat ne fournit pas de clarification satisfaisante et/ou les renseignements manquants, cela peut entraîner la disqualification du Candidat.
- 23. Marge de Préférence**
- 23.1 Sauf indication contraire **dans les DPSI**, une préférence pour les Proposants nationaux ne s’applique pas dans le processus de demande de proposition résultant de cette Sélection Initiale.<sup>1</sup>
- 24. Sous-traitants**
- 24.1** Sauf indication contraire **dans les DPSI**, le Maître d’Ouvrage n’a pas l’intention d’exécuter des éléments spécifiques de la Conception et de la Construction des Ouvrages par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par le Maître d’Ouvrage (appelés « Sous-traitants désignés »).
- 24.2 Le Candidat ne doit pas proposer de sous-traiter l’intégralité du marché. Le Candidat peut proposer des sous-traitants pour certaines parties spécialisées du marché. Les candidats qui envisagent de faire appel à de tels sous-traitants spécialisés doivent préciser, dans la Lettre de Candidature, les parties du marché qu’il se propose de sous-traiter ainsi que les détails des sous-traitants proposés, y compris leur qualification et leur expérience.

---

<sup>1</sup> Une entreprise individuelle est considérée comme un Proposant national aux fins de la marge de préférence si elle est enregistrée dans le pays du Maître d’Ouvrage, si elle est détenue à hauteur de plus de 50 pour cent par des ressortissants du pays du Maître d’Ouvrage et si elle ne sous-traite pas plus de 10 pour cent du prix du contrat, à l’exclusion des sommes provisionnelles, à des entreprises étrangères. Les groupements d’entreprises sont considérés comme des proposants nationaux et peuvent bénéficier de la préférence si les entreprises membres individuelles sont enregistrées dans le pays du Maître d’Ouvrage, ont plus de 50% de propriété par des ressortissants du pays du Maître d’Ouvrage et le GE doit être enregistré dans le pays de l’Emprunteur. Le GE ne doit pas sous-traiter plus de 10 % du prix du contrat, à l’exclusion des sommes provisionnelles, à des entreprises étrangères. Les GE entre entreprises étrangères et nationales ne seront pas admissibles à la préférence .

- 24.3 Le Candidat ne doit pas proposer de sous-traiter les travaux d'un montant total d'une valeur plus grande que le pourcentage indiqué **dans les DPSI**.

## F. Évaluation des Candidatures et Sélection Initiale des Candidats

### 25. Évaluation des Candidatures

- 25.1 Le Maître d'Ouvrage utilisera les facteurs, méthodes, critères et exigences définis à la Section III, Critères et Exigences de Sélection Initiale et **les DPSI** pour évaluer les qualifications des Candidats, et aucun autre facteur, méthode, critère ou exigence ne sera utilisé. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter des écarts mineurs par rapport aux critères de qualification s'ils n'affectent pas de manière importante la capacité technique et les ressources financières du Candidat pour exécuter le Marché.
- 25.2 Les Sous-traitants proposés par le Candidat doivent être pleinement qualifiés pour leurs parts dans le marché. Les qualifications du sous-traitant ne doivent pas être utilisées par le Candidat pour se qualifier pour le marché à moins que le Candidat ne l'ait désigné comme sous-traitant spécialisé, auquel cas, les qualifications du sous-traitant spécialisé proposé par le Candidat peuvent être ajoutées aux qualifications du Candidat aux fins de l'évaluation, si spécifié dans les DPSI.
- 25.3 En cas de lots multiples, les Candidats doivent indiquer dans leurs Candidatures le lot individuel ou la combinaison de lots qui les intéresse. Le Maître d'Ouvrage sélectionnera chaque Candidat pour la combinaison maximale de lots pour lesquels le Candidat a ainsi manifesté son intérêt et pour lesquels le Candidat répond aux exigences globales appropriées spécifiées à la Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale.
- 25.4 Toutefois, en ce qui concerne l'expérience spécifique au titre de la Section III Critères et Exigences de Qualification, 4.2, le Maître d'Ouvrage sélectionnera une ou plusieurs des options identifiées ci-dessous :

N est le nombre minimum de marchés

V est la valeur minimale d'un seul marché.

#### (a) Sélection Initiale pour un Marché :

Option 1: (i) N marchés, chacun de valeur minimale V;

**Ou**

Option 2: (i) N marchés, chacun de valeur minimale V,

**Ou**

(ii) Inférieur ou égal à N marchés, chacun de valeur minimale V, mais avec une valeur totale de tous les contrats égale ou supérieure à  $N \times V$

**(b) Sélection initiale pour les marchés multiples**

Option 1: (i) Les exigences minimales pour les lots combinés sont les exigences cumulées pour chaque lot pour lequel le Candidat a posé sa candidature comme suit, et N1, N2, N3, etc. doivent être des marchés distincts :

**Lot 1** : N1 marchés, chacun de valeur minimale V1 ;

**Lot 2** : N2 marchés, chacun de valeur minimale V2;

**Lot 3**: N3 marchés, chacun de valeur minimale V3; ----etc.

**Ou**

Option 2:(i) Les exigences minimales pour les lots combinés sont les exigences cumulées pour chaque lot pour lequel le Candidat a posé sa candidature comme suit, et N1, N2, N3, etc. doivent être des marchés distincts :

**Lot 1** : N1 marchés, chacun de valeur minimale V1 ;

**Lot 2** : N2 marchés, chacun de valeur minimale V2 ;

**Lot 3** : N3 marchés, chacun de valeur minimale V3; ----etc.,

**Ou**

(ii) **Lot 1** : N1 marchés, chacun de valeur minimale V1; ou nombre de marchés

inférieur ou égal à N1, chacun de valeur minimale V1, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à  $N1 \times V1$

**Lot 2 :** N2 marchés, chacun de valeur minimale V2; ou nombre de marchés inférieur ou égal à N2, chacun de valeur minimale V2, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à  $N2 \times V2$

**Lot 3 :** N3 marchés, chacun de valeur minimale V3; ou nombre de marchés inférieurs ou égaux à N3, chacun de valeur minimale V3, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à  $N3 \times V3$  ----, etc.

**Ou**

Option 3 : (i) Les exigences minimales pour les lots combinés sont les exigences cumulées pour chaque lot pour lequel le Candidat a posé sa candidature comme suit, et N1, N2, N3, etc. doivent être des marchés distincts:

**Lot 1 :** N1 marchés, chacun de valeur minimale V1 ;

**Lot 2 :** N2 marchés, chacun de valeur minimale V2;

**Lot 3 :** N3 marchés, chacun de valeur minimale V3; ----etc.,

**Ou**

(ii) **Lot 1 :** N1 marchés, chacun de valeur minimale V1; ou nombre de marchés inférieur ou égal à N1, chacun de valeur minimale V1, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à  $N1 \times V1$

**Lot 2 :** N2 marchés, chacun de valeur minimale V2; ou nombre de marchés inférieur ou égal à N2, chacun de valeur minimale V2, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à  $N2 \times V2$

**Lot 3** : N3 marchés, chacun de valeur minimale V3; ou nombre de marchés inférieurs ou égaux à N3, chacun de valeur minimale V3, mais avec une valeur totale de tous les marchés égale ou supérieure à  $N3 \times V3$  ----etc.,

**Ou**

(iii) Sous réserve de la conformité au point (ii) ci-dessus en ce qui concerne la valeur minimale d'un seul marché pour chaque lot, le nombre total de marchés est égal ou inférieur à  $N1 + N2 + N3$  +--, mais la valeur totale de tous ces marchés est égale ou supérieure à  $N1 \times V1 + N2 \times V2 + N3 \times V3$  + ---.

- 25.5 Seules les qualifications du Candidat doivent être prises en compte. Les qualifications d'autres entreprises, y compris les filiales, les entités mères, les sociétés affiliées, les sous-traitants (autres que les sous-traitants spécialisés conformément aux IC 25.2 ci-dessus) du Candidat ou toute autre entreprise différente du Candidat ne seront pas prises en compte.
- 26. Droit du Maître d'Ouvrage d'accepter ou de rejeter les Candidats**
- 26.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute Candidature, et d'annuler le processus de Sélection Initiale et de rejeter toutes les Candidatures à tout moment, sans encourir aucune responsabilité envers les Candidats.
- 27. Sélection Initiale des Candidats**
- 27.1 Le nombre de Candidats que le Maître d'Ouvrage peut sélectionner initialement (x = nombre minimum, y = nombre maximum) est spécifiée **dans les DPSI**.
- 27.2 La Sélection Initiale des Candidats comporte plusieurs étapes, comme suit :
- (a) **Étape 1 - Tableau 1 Évaluation** : La première étape de la Sélection Initiale comprend l'évaluation par rapport aux méthodes, critères et exigences décrits à la Section III, Tableau 1 : Critères et Exigences de Sélection initiale ;
- (b) **Étape 2 – Rejet** : Les Candidats qui ne satisfont pas pour l'essentiel aux Critères et Exigences de Sélection initiale du Tableau 1 : Critères et Exigences de Sélection

initiale -- ne seront pas évalués plus avant et seront éliminés du processus de Sélection Initiale ;

- (c) **Étape 3 - Liste longue:** Les Candidats qui répondent pour l'essentiel aux Critères et Exigences de Sélection initiale du Tableau 1 : Critères et Exigences de Sélection initiale -- seront retenus dans une liste longue et évalués plus avant ;
- (d) **Étape 4 -** Selon le nombre de Candidats qui sont inscrits sur la liste longue, l'une des options suivantes s'appliquera :

**Option 1 : Tous sont Initialement Sélectionnés :** Lorsque le nombre de candidats figurant sur la liste longue est  $\leq x$ , tous les Candidats figurant sur la liste longue sont initialement sélectionnés. Dans ce scénario, il n'est pas nécessaire d'évaluer ces Candidats inscrits sur la liste longue par rapport au Tableau 2 : Critères et Exigences notés ;

**Option 2 : Les candidats sont évalués à l'aide du Tableau 2 Critères et Exigences notés :** Lorsque le nombre de candidats figurant sur la liste longue est  $> x$ , le Maître d'Ouvrage doit évaluer tous les Candidats inscrits sur la longue liste par rapport au Tableau 2 : Critères et Exigences notés. Cette méthode d'évaluation consiste à noter chaque Candidature par rapport à des critères notés à l'aide de la méthodologie de notation décrite ;

- (e) **Étape 5 - Classement des Candidats :** Les scores totaux obtenus à cette étape de l'évaluation de la Sélection Initiale pour chaque Candidat figurant sur la liste longue sont comparés, et les Candidats sont classés du score total le plus élevé au score total le plus bas ;
- (f) **Étape 6 - Sélection Initiale jusqu'à x :** Conformément aux valeurs retenues par le Maître d'Ouvrage pour  $x$  et  $y$ , le Maître d'Ouvrage sélectionnera initialement les Candidats qui sont classés à partir du score le plus élevé, jusqu'au Candidat classé  $x$ ;
- (g) **Étape 7 – Rejeter les Candidats  $y+1$  :** Lorsque le nombre de Candidats de la liste longue est  $> y$ , le Maître d'Ouvrage rejette toutes les Candidatures classées plus haut que  $y$ , c'est-à-dire celles classées  $y + 1$ ,  $y + 2$ ,  $y + 3$ , etc. ;

(h) **Étape 8 - Facultatif, à la discrétion du Maître d’Ouvrage** : Les Candidats qui sont classés au-dessus de  $x$ , jusqu’à, et  $y$  compris le rang  $y$ , ne sont normalement pas sélectionnés initialement. Toutefois, le Maître d’Ouvrage peut, à sa seule discrétion, si cela se justifie, sélectionner initialement un ou plusieurs candidat(s) supplémentaire(s) parmi ceux qui sont classés  $x + 1$ , jusqu’à  $y$  compris. Cette Sélection Initiale suivra l’ordre de classement (c’est-à-dire que le Maître d’Ouvrage ne peut pas sélectionner le candidat de rang  $x + 2$ , sans sélectionner le candidat de rang  $x + 1$ ).

**28. Notification de la Sélection Initiale**

- 28.1 Le Maître d’Ouvrage doit notifier par écrit à tous les Candidats initialement sélectionnés qu’ils ont été sélectionnés. Dans cette notification, le Maître d’Ouvrage indiquera les noms de tous les candidats qui ont été initialement sélectionnés.
- 28.2 Le Maître d’Ouvrage doit informer séparément tous les autres candidats qui n’ont pas été sélectionnés et qui ont été éliminés du processus. Tout Candidat qui a été éliminé du processus à ce stade peut demander, par écrit, les motifs pour lesquels il a été éliminé.

**29. Demande de Propositions**

- 29.1 Dans les meilleurs délais après la notification des résultats de la Sélection Initiale, le Maître d’Ouvrage invitera les Candidats initialement sélectionnés à soumettre des Propositions.
- 29.2 Les Proposants peuvent être tenus de fournir une Garantie de Proposition ou une Déclaration de Garantie de Proposition acceptable pour le Maître d’Ouvrage sous la forme et pour un montant à spécifier dans le dossier de demande de propositions.
- 29.3 Le Proposant retenu doit fournir une Garantie de Bonne Exécution telle que spécifiée dans le dossier de demande de propositions.
- 29.4 Le cas échéant, le Proposant retenu peut également être tenu de fournir une Garantie de Performance Environnementale et Sociale (ES) spécifique.
- 29.5 Les Proposants seront tenus de fournir un Code de Conduite qui s’appliquera à leur personnel et à celui de leurs sous-traitants et qui comprend les exigences minimales spécifiées dans le dossier de demande de propositions.

- 29.6 Le Proposant retenu devra fournir des renseignements supplémentaires sur sa propriété effective à l'aide du formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier de demande de propositions.
- 29.7 Si spécifié dans les DPSI, le Maître d'Ouvrage prévoit d'exiger des Proposants qu'ils soumettent une Déclaration d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS), en utilisant le formulaire de Déclaration d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS) inclus dans le dossier de demande de propositions.
- 29.8 Avant l'attribution du Marché, le Maître d'Ouvrage vérifiera que le Proposant retenu (y compris chaque membre d'un GE) n'est pas disqualifié par la Banque en raison du non-respect des obligations contractuelles de prévention et de réponse EAS/ HS. Le Maître d'Ouvrage effectuera la même vérification pour chaque sous-traitant proposé par le Proposant retenu. Si un sous-traitant proposé ne répond pas à l'exigence, le Maître d'Ouvrage exigera du Proposant qu'il propose un sous-traitant de remplacement
- 30. Changements dans les Qualifications des Candidats**
- 30.1 Tout changement dans la structure ou la formation d'un Candidat après avoir été initialement sélectionné conformément aux IC 27 et invité à soumettre une proposition (y compris, dans le cas d'un GE, tout changement dans la structure ou la formation d'un membre et y compris tout changement dans tout sous-traitant spécialisé) sera soumis à l'approbation écrite du Maître d'Ouvrage avant la date limite de dépôt des Propositions. Cette approbation sera refusée si : (i) un Candidat initialement sélectionné propose de s'associer à un Candidat disqualifié ou, dans le cas d'un GE disqualifié, à l'un des membres d'un GE disqualifié; (ii) à la suite du changement, le Candidat ne répond plus pour l'essentiel aux critères de qualification énoncés à la Section III - Tableau 1 - Critères et Exigences de Sélection initiale; ou (iii) ne continue plus de faire partie de la liste des candidats initialement sélectionnés à la suite de la réévaluation de la demande par le Maître d'Ouvrage conformément aux IC 27; ou (iv) de l'avis du Maître d'Ouvrage, le changement peut entraîner une réduction substantielle de la concurrence. Toute modification de ce type doit être soumise au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de la Demande de Propositions.

**31. Réclamation  
Relative à la  
Passation de  
Marché**

31.1 Les procédures pour déposer une réclamation relative à la passation de marché sont précisées dans **les DPSI**.

## Section II – Données Particulières de Sélection Initiale (DPSI)

<b>A. Généralités</b>	
<b>IC 1.1</b>	<p><b>L'identification de l'Invitation à la Sélection Initiale est la suivante :</b> Travaux d'Ingénierie, d'Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d'électricité dans le sud-est de la Mauritanie</p> <p><b>Le Maître d'Ouvrage est :</b> Société Mauritanienne d'Électricité SOMELEC (Société mère)</p> <p><b>La liste des marchés est la suivante :</b> Le marché fait l'objet d'un lot unique</p>
<b>IC 2.1</b>	<p><b>L'Emprunteur est :</b> l'état Mauritanien qui a désigné la SOMELEC en tant que Maître d'ouvrage délégué</p> <p><b>Montant de l'Accord de Financement :</b> Don IDA n D5750-MR pour un montant de 19 M\$ (Dollars des Etats-Unis)</p> <p><b>Le nom du Projet est :</b> Travaux d'Ingénierie, d'Approvisionnement et de Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d'électricité dans le sud-est de la Mauritanie</p>
<b>IC 4.2</b>	Le nombre maximal de membres du GE est : trois (3)
<b>IC 4.8</b>	La liste des entreprises et personnes qui ne sont pas admises à participer est disponible à l'adresse électronique suivante de la Banque : <a href="http://www.worldbank.org/debarr">http://www.worldbank.org/debarr</a> .
<b>B. Contenu du Dossier de Sélection Initiale</b>	
<b>IC 7.1</b>	<p><b>À des fins de clarification,</b> l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante :</p> <p>A l'attention de Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des Marchés</p> <p>Rue : Avenue Boubacar Ben Amer</p> <p>Étage/ numéro de bureau : 4ème étage/ Cellule des Marchés</p> <p>Ville : Nouakchott    Code postal : BP 355</p> <p>Pays : République Islamique de Mauritanie</p> <p>Numéro de téléphone : 00 222 45 29 03 89</p> <p>Adresse électronique : <a href="mailto:cmsomelec@gmail.com">cmsomelec@gmail.com</a></p> <p><u>Les demandes d'éclaircissement doivent parvenir Dix (10) jours ouvrables avant la date limite fixée pour le dépôt des offres.</u></p>

<b>IC 7.1 et 8.2</b>	Site internet : <a href="http://www.somelec.mr">www.somelec.mr</a>
<b>IC 7.2</b>	Une réunion préparatoire à la Candidature aura lieu : Non
<b>C. Préparation des Candidatures</b>	
<b>IC 10.1</b>	<p>Ce dossier de Sélection Initiale a été émis dans la langue française</p> <p>Tous les échanges de correspondance doivent se faire dans la langue _française</p> <p>La Candidature ainsi que toute la correspondance doivent être soumises en français.</p> <p>La langue de traduction des documents complémentaires et les publications est le français.</p>
<b>IC 11.1 (d)</b>	Le Candidat doit soumettre avec sa Candidature les documents supplémentaires suivants : Néant
<b>IC 14.2</b>	La source pour déterminer les taux de change est la Banque Centrale de Mauritanie
<b>IC 15.2</b>	En plus de l'original, le nombre de copies à soumettre du dossier de candidature est le suivant : trois (3) + <b><u>une copie sur support électronique.</u></b>
<b>D. Dépôt des Candidatures</b>	
<b>IC 17.1</b>	<p><b>La date limite de dépôt des Candidatures est la suivante :</b></p> <p>Date : <b>10/07/2025</b></p> <p>Heure : <b>12H00 heure locale</b></p> <p>Aux fins du dépôt <b>de la Candidature seulement</b>, l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante :</p> <p>Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des Marchés</p> <p>Rue : Avenue Boubacar Ben Amer</p> <p>Étage/ numéro de bureau : 4ème étage/ Cellule des Marchés</p> <p>Ville : Nouakchott</p> <p>Code postal : BP 355</p> <p>Pays : République Islamique de Mauritanie</p> <p>Numéro de téléphone : 00 222 45 29 03 89</p> <p>Adresse électronique : <a href="mailto:cmsomelec@gmail.com">cmsomelec@gmail.com</a></p> <p>Les Candidats n'ont pas la possibilité de soumettre leur demande par voie électronique.</p>

<b>IC 18.1</b>	Les Candidatures en retard seront retournées non ouvertes aux Candidats.
<b>IC 19.1</b>	L'ouverture des Candidatures aura lieu le <b>10/07/2025 12H30 heure locale</b> à l'adresse suivant : Siège de la SOMELEC-Société mère Avenue Boubacar Ben Amer Salle de réunion 4ème étage Nouakchott-Mauritanie
<b>IC 19.2</b>	<b>Non applicable</b>
<b>E. Procédures d'Evaluation des Candidatures</b>	
<b>IC 23.1</b>	Aucune marge de préférence ne sera appliquée
<b>IC 24.1</b>	À l'heure actuelle, le Maître d'Ouvrage n'a pas l'intention de faire exécuter certaines parties spécifiques du marché par des sous-traitants sélectionnés à l'avance.
<b>IC 24.2</b>	Il n'y a pas des parties des Travaux IAC/ Clé en main pour lesquelles le Maître d'Ouvrage n'autorise pas les Candidats de proposer des Sous-traitants.
<b>IC 24.3</b>	Le pourcentage maximum autorisé de sous-traitance des Ouvrages EPC/ Clé en main faisant l'objet de la Sélection Initiale ne doit pas excéder trente pour cent (30%) du montant total du marché.
<b>F. Évaluation des Candidatures et Sélection Initiale des Candidats</b>	
<b>IC 25.2</b>	Les qualifications pertinentes des sous-traitants spécialisés proposés ne seront pas » ajoutées aux qualifications du Candidat aux fins de l'évaluation, comme indiqué à la Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale.
<b>IC 27.1</b>	<b>Sélection Initiale – nombre minimum (x)</b> Le Maître d'Ouvrage a l'intention de sélectionner initialement le nombre suivant de Candidatures de la longue liste : trois (3). Ce nombre est appelé x, et est le nombre minimum à sélectionner initialement. <b>Sélection Initiale – nombre maximum (y)</b> Le Maître d'Ouvrage peut, à sa seule discrétion, sélectionner initialement plus que le nombre minimum de Candidatures de la longue liste. Le nombre maximal qui peut être sélectionné initialement est six (6). Ce nombre est appelé y.

<b>IC 29.7</b>	Le Maître d’Ouvrage n’a pas l’intention d’exiger des Proposants qu’ils soumettent une Déclaration d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).]
<b>IC 31.1</b>	<p>Les procédures de présentation d’une réclamation relative à la passation de marché sont détaillées dans le « Règlement de Passation des marchés pour les Emprunteurs de FPI (Annexe III) ». Si un Candidat souhaite déposer une réclamation relative à la passation de marché, il doit soumettre sa réclamation en suivant ces procédures, par écrit (par les moyens les plus rapides disponibles, c’est-à-dire par courriel ou par télécopieur), à l’adresse suivante :</p> <p><b>A l’attention</b> de : Madame la Présidente de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;</p> <p><b>Adresse e-mail</b> : k.bouka@armp.mr</p> <p><b>Adresse postale</b> : ARMP, 306 E-Nord Tevragh – Zeina BP : 4424 Nouakchott-Mauritanie</p> <p>En résumé, à ce stade, une réclamation liée à la passation de marché peut contester l’un des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. les termes du dossier de Sélection Initiale ; et</li><li>2. la décision du Maître d’Ouvrage de ne pas sélectionner initialement un Candidat.</li></ol>

## Section III - Critères et Exigences de Sélection Initiale

La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le maître d’ouvrage aura recours pour évaluer les dossiers de candidature. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiées dans les Formulaire de Candidature respectifs.

### Contenu

#### Tableau 1 – Critères et Exigences de Sélection initiale .....30

1. Critères d’Eligibilité .....30
2. Antécédents de défaut d’exécution de marché .....31
3. Situation et Performance Financières .....33
4. Expérience .....34

#### Tableau 2 – Critères Notés et Exigences .....38

1. Expérience Passée .....38
2. Capacité de gestion de marchés et de projets .....39
3. Exigences du Maître d’Ouvrage .....40
4. Acquisition Durable .....41
5. Cybersécurité [Inclure pour les marchés évalués à risques potentiels ou actuels de Cybersécurité **défini.**

**Erreur ! Signet non**

**Tableau 1 – Critères et Exigences de Sélection initiale**

No.	Objet	Critère	Entité unique	Spécifications de conformité			Documentation
				Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
<b>1. Critères d'Eligibilité</b>							
1.1	<b>Nationalité</b>	Conforme à l'article 4.5 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	<b>Conflit d'intérêts</b>	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.6 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature
1.3	<b>Exclusion par la Banque</b>	Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans les articles 4.7 et 5.1 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature
1.4	<b>Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l'Emprunteur</b>	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l'Emprunteur ou d'une décision de mise en œuvre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l'article	Doit satisfaire au critère	GE doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature

		5.1 des IC					
<b>2. Antécédents de défaut d'exécution de marché</b>							
2.1	<b>Antécédents de non-exécution de marché</b>	Pas de défaut d'exécution d'un marché depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2020	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Formulaire ANT
2.2	<b>Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de soumission</b>	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.10 des IC.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature
2.3	<b>Litiges en instance</b>	La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu'évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire ANT
2.4	<b>Antécédents de litiges</b>	Absence d'antécédent de litiges systématiquement conclus à l'encontre du Candidat depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2020	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Doit satisfaire au critère.	Sans objet	Formulaire ANT

2.5	<b>Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social</b>	Déclarer tous les marchés de travaux qui ont fait l'objet de suspension ou de résiliation et/ou de saisie de la garantie de performance par le Maître d'Ouvrage pour des motifs de non-respect des exigences en matière environnementale, sociale (incluant l'exploitation et les abus sexuels (EAS)).	Doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration.	Sans objet	Chaque membre doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration.	Sans objet	Formulaire ANT-2 Déclaration de performance ES
2.6	<b>Disqualification EAS et/ou HS par la Banque</b>	(a) Au moment de l'attribution du marché, non soumis à la disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS  (b) Si le Candidat fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS, le Candidat doit, soit (i) fournir la preuve d'une sentence arbitrale sur la disqualification rendue en sa faveur; ou (ii) démontrer qu'il dispose de la capacité et de l'engagement adéquats pour se conformer aux obligations de	Doit répondre à l'exigence (y compris chaque sous-traitant)	Sans objet	Doit satisfaire à l'exigence (y compris chaque sous-traitant proposé par le Candidat)	Sans objet	Lettre de soumission de la Candidature, formulaire ANT-4

		prévention et d'intervention en matière d'EAS/HS ; ou (iii) fournir la preuve qu'il a déjà démontré cette capacité et cet engagement pour un autre marché de travaux financé par la Banque					
<b>3. Situation et Performance Financières</b>							
3.1	<b>Situation financière</b>	(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de trois millions USD et nets de ses autres engagements ; <i>pour les lots individuels et multiples</i>	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes
		(ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du maître d'ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	

		(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le maître d'ouvrage pour les trois (3) dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	
3.2	<b>Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction</b>	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins <b>quinze millions (15 000 000) USD</b> , calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des trois (3) dernières années divisées par trois (3) NB : Les marchés en cours ne seront pris en compte que dans le cas où leur niveau d'exécution supérieur ou égal à quatre-vingt (80%)	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à vingt-cinq pour cent ( <u>25</u> %) du critère	Doit satisfaire à quatre-vingt pour cent ( <u>80</u> %) du critère	Formulaire FIN - 3.2
<b>4. Expérience</b>							
4.1	<b>Expérience générale de construction</b>	Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de membre de groupement, de sous-traitant ou d'ensablé au cours des cinq (5) dernières années c'est dire à partir du 1er janvier de l'année 2020	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP-4.1

4.2 (a)	<b>Expérience en Construction</b>	<p>Avoir réalisé un nombre minimum de deux (2) marchés similaires spécifiés ci-dessous qui ont été achevés de manière satisfaisante et substantielle en tant qu'entrepreneur, membre d'un GE, ensemblier ou sous-traitant entre le 1er janvier <sup>1/2</sup> 2015 et la date limite de dépôt des Candidatures.</p> <p>Seront considérés comme des marchés similaires, uniquement les marchés comprenant de manière cumulative ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une capacité de production électrique totale d'au moins un (1) MWc PV cumulée.</li> <li>- une capacité « nominale » de stockage totale d'au moins 4000 kWh cumulée.</li> <li>- dont pour le Mandataire : une capacité de production électrique totale d'au moins 300kWc PV cumulée et une capacité de stockage «</li> </ul>	Doit répondre à l'exigence	Doit répondre à l'exigence <sup>3</sup>	Sans objet	Doit répondre à au moins cinquante pour cent (50%) du critère (soit au moins un marché similaire)	Formulaire EXP 4.2
------------	-----------------------------------	---	----------------------------	---	------------	---	--------------------

<sup>1</sup> L'achèvement substantiel est basé sur 80% ou plus du contrat achevé.

<sup>2</sup> Pour les contrats auxquels le demandeur a participé en tant que membre de coentreprise ou sous-traitant, seuls le rôle et les responsabilités du demandeur doivent être considérés comme répondant à cette exigence.

<sup>3</sup> Dans le cas d'un GE, la valeur des marchés conclus par ses membres ne sera pas cumulée pour déterminer si l'exigence de la valeur minimale d'un seul marché a été respectée. Au lieu de cela, chaque marché réalisé par un membre qui contribue à satisfaire à l'exigence doit satisfaire à la valeur minimale d'un seul contrat, comme requis pour une seule entité. Pour déterminer si le GE satisfait à l'exigence du nombre total de marchés, seul le nombre de marchés conclus par les membres, dont la valeur est égale ou supérieure à la valeur minimale requise, est agrégé.

		<p>nominale » totale d’au moins 1000 kWh cumulée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction et la mise en service de réseaux de distribution BT et/ou HTA d’une longueur cumulée d’au moins 70 km.</li> </ul> <p><b><u>Recevabilité des références relatives aux marchés similaires :</u></b></p> <p>Lors de l’évaluation des offres de préqualification, il faut tenir compte des exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Les marchés similaires dont la Date de réception/mise en Service est antérieure à l’année 2015 seront automatiquement exclus ;</li> <li>(b) Les marchés similaires présentés doivent être en activité à la date de remise des offres de préqualification.</li> <li>(c) Les centrales PV connectées à un réseau de transport HTB ne seront pas prises en compte.</li> </ul> <p>Le candidat doit fournir la preuve d’une expérience en matière de conception, en utilisant les marchés similaires ci-dessus ou d’autres marchés, dans au moins deux (2) marchés pour les activités clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- systèmes de génération électrique de Mini-réseaux isolés ;</li> <li>- réseaux de distribution BT et/ou HTA</li> </ul>					
--	--	---	--	--	--	--	--

<b>4.2 (b)</b>	<b>Expérience spécifique dans la gestion des aspects ES</b>	Pour les marchés mentionnés à l'article 4.2 (a) ci-dessus et/ou tout autre marché [substantiellement achevé et en cours de mise en œuvre] en tant qu'entrepreneur principal, membre d'un GE ou sous-traitant entre le 1er janvier 2015 et la date limite de soumission des Candidatures, une expérience de la gestion des risques et des impacts ES.	Doit répondre à l'exigence	Doit répondre à l'exigence	Sans objet	Doit satisfaire	Formulaire EXP – 4.2 (b)
--------------------	---	--	----------------------------	----------------------------	------------	-----------------	--------------------------

## Tableau 2 – Critères Notés et Exigences

### 1. Expérience Passée

Exigence	Score		Documentation																		
	Score maximum	Remarque	Exigence de soumission																		
<p><b>Nombre de marchés similaires</b>  <i>[Nombre de marchés réalisés de manière satisfaisante qui dépasse le nombre spécifié dans le Tableau 1, facteur 4 qui sont :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Similaires aux exigences (Réf. Tableau 1, 4.2); et</i></li> <li>2. <i>Achevé au cours des 10 dernières années.</i></li> </ol> <p><b>Méthodologie de notation :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de marchés</th> <th>[&gt;= 6 marchés]</th> <th>[5 marchés]</th> <th>[4 marchés]</th> <th>[3 marchés]</th> <th>[2 marchés]</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>[Nombre de marchés similaires exécutés de manière satisfaisante et substantielle.]</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Note N1</b></td> <td><b>[100]</b></td> <td><b>[80]</b></td> <td><b>[60]</b></td> <td><b>[40]</b></td> <td><b>[0]</b></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de marchés	[>= 6 marchés]	[5 marchés]	[4 marchés]	[3 marchés]	[2 marchés]	<i>[Nombre de marchés similaires exécutés de manière satisfaisante et substantielle.]</i>						<b>Note N1</b>	<b>[100]</b>	<b>[80]</b>	<b>[60]</b>	<b>[40]</b>	<b>[0]</b>	<p><i>[sélectionnez un score maximum (sur 100)]</i></p>	<p>Dans le cas d'un GE, tous les membres combinés seront évalués.</p>	<p>Formulaire EXP 4.2</p>
Nombre de marchés	[>= 6 marchés]	[5 marchés]	[4 marchés]	[3 marchés]	[2 marchés]																
<i>[Nombre de marchés similaires exécutés de manière satisfaisante et substantielle.]</i>																					
<b>Note N1</b>	<b>[100]</b>	<b>[80]</b>	<b>[60]</b>	<b>[40]</b>	<b>[0]</b>																

## 2. Capacité de gestion de marchés et de projets

Critères					Score		Documentation										
Exigence					Score maximum	Remarque	Exigence de soumission										
<p><i>[Capacité de gestion de marchés/projets dans les domaines clés suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>1. Description du ou des systèmes de gestion de projet et de la façon dont ils seront appliqués (y compris le statut d'accréditation avec les normes internationales reconnues applicables à l'industrie) : cinq (5) pages au maximum</i></li> <li><i>2. Pratiques de gestion environnementale et sociale : cinq (5) pages au maximum</i></li> <li><i>3. Utilisation de l'Ingénierie de la valeur, innovation et amélioration continue.] : cinq (5) pages au maximum</i></li> </ol> <p><b>Méthodologie de notation :</b></p> <table border="1"> <tr> <td><b>Domaines clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]</i></td> <td><i>[Tous les 3]</i></td> <td><i>[2]</i></td> <td><i>[1]</i></td> <td><i>[0]</i></td> </tr> <tr> <td><b>Note N2</b></td> <td><i>[67-100]</i></td> <td><i>[34-66]</i></td> <td><i>[1-33]</i></td> <td><i>[0]</i></td> </tr> </table>					<b>Domaines clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]</i>	<i>[Tous les 3]</i>	<i>[2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>	<b>Note N2</b>	<i>[67-100]</i>	<i>[34-66]</i>	<i>[1-33]</i>	<i>[0]</i>	<p><i>[Insérer un score maximum sur 100]</i></p>	<p>Dans le cas d'un GE, la capacité du membre chef de file sera évaluée</p>	Tableau 2-CG
<b>Domaines clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés démontrés.]</i>	<i>[Tous les 3]</i>	<i>[2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>													
<b>Note N2</b>	<i>[67-100]</i>	<i>[34-66]</i>	<i>[1-33]</i>	<i>[0]</i>													

### 3. Exigences du Maître d’Ouvrage

Critères					Score		Documentation										
Exigence					Score maximum	Remarque	Exigence de soumission										
<p><i>[Compréhension des exigences du Maître d’Ouvrage au moyen d’un aperçu des éléments suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>1. Approche du marché (y compris le respect des exigences environnementales et sociales (ES)) : cinq (5) pages au maximum</i></li> <li><i>2. Programme des principales activités de conception et de travaux calendrier d’exécution : cinq (5) pages au maximum</i></li> <li><i>3. Principaux impacts et risques (y compris ceux de nature ES).] : cinq (5) pages au maximum</i></li> </ol> <p><b>Méthodologie de notation :</b></p> <table border="1"> <tr> <td><b>Aspects clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés traités.]</i></td> <td><i>[Tous les 3]</i></td> <td><i>[2]</i></td> <td><i>[1]</i></td> <td><i>[0]</i></td> </tr> <tr> <td><b>Note N3</b></td> <td><i>[67-100]</i></td> <td><i>[34-66]</i></td> <td><i>[1-33]</i></td> <td><i>[0]</i></td> </tr> </table>					<b>Aspects clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés traités.]</i>	<i>[Tous les 3]</i>	<i>[2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>	<b>Note N3</b>	<i>[67-100]</i>	<i>[34-66]</i>	<i>[1-33]</i>	<i>[0]</i>	<p><i>[Insérer un score maximum (sur 100)]</i></p>		Tableau 2-ER
<b>Aspects clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés traités.]</i>	<i>[Tous les 3]</i>	<i>[2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>													
<b>Note N3</b>	<i>[67-100]</i>	<i>[34-66]</i>	<i>[1-33]</i>	<i>[0]</i>													

#### 4. Acquisition Durable

Critères				Score		Documentation								
Exigence				Score maximum	Remarque	Exigence de soumission								
<p><i>[Pratiques d'acquisition durable (à préciser par le Maître d'Ouvrage) dans les domaines clés suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Pratiques d'acquisition durable : cinq (5) pages au maximum</i></li> <li>2. <i>Antécédents en matière d'obtention de résultats en matière d'acquisition durable : . Cinq (5) pages au maximum</i></li> </ol> <p><b>Méthodologie de notation :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Aspects clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés traités.]</i></td> <td style="width: 15%;"><i>[Tous les 2]</i></td> <td style="width: 15%;"><i>[1]</i></td> <td style="width: 15%;"><i>[0]</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Note N4</b></td> <td><i>[51-100]</i></td> <td><i>[1-50]</i></td> <td><i>[0]</i></td> </tr> </table>				<b>Aspects clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés traités.]</i>	<i>[Tous les 2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>	<b>Note N4</b>	<i>[51-100]</i>	<i>[1-50]</i>	<i>[0]</i>	<i>[Insérer un score maximum (sur 100)]</i>	Dans le cas d'un GE, au moins un membre sera évalué.	Tableau 2-AD
<b>Aspects clés :</b> <i>[Nombre et étendue des domaines clés traités.]</i>	<i>[Tous les 2]</i>	<i>[1]</i>	<i>[0]</i>											
<b>Note N4</b>	<i>[51-100]</i>	<i>[1-50]</i>	<i>[0]</i>											

**La note globale Ng est déterminée comme suit :**

$$Ng = 0,80*N1 + 0,05*N2 + 0,10*N3 + 0,05*N4$$

Les candidats seront classés de manière décroissante sur la base de Ng.

Le Maître d'Ouvrage a l'intention de sélectionner, à sa seule discrétion, **au minimum les trois (3) premiers candidats et au maximum les six (6) premiers candidats.**

## Section IV - Formulaire de Candidature

### Tableau des formulaires

<b>Lettre de Candidature.....</b>	<b>43</b>
<b>Formulaire ELI – 1.1 Formulaire de Qualification Fiche de Renseignements sur le Candidat .....</b>	<b>46</b>
<b>Formulaire ELI – 1.2 Fiche de renseignements sur chaque partie d’un GE .....</b>	<b>48</b>
<b>Formulaire ANT-2 Antécédents de Marchés non exécutés, et Litiges en Instance et Historique de Litiges .....</b>	<b>50</b>
<b>Formulaire ANT-3 Déclaration de Performance ES.....</b>	<b>53</b>
<b>Formulaire ANT-4 Déclaration sur Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement Sexuel (HS) .....</b>	<b>55</b>
<b>Formulaire FIN – 3.1 Situation et Performance Financière.....</b>	<b>57</b>
<b>Formulaire FIN – 3.2 Chiffre d’Affaires Annuel Moyen des Activités de Construction.....</b>	<b>59</b>
<b>Formulaire EXP – 4.1 Expérience Générale en Construction.....</b>	<b>60</b>
<b>Formulaire EXP – 4.2 (a) Expérience Spécifique .....</b>	<b>61</b>
<b>Tableau 2-CG Capacité de Gestion de Marché et de Projet.....</b>	<b>64</b>
<b>Tableau 2-ER Compréhension des Exigences du Maître d’Ouvrage .....</b>	<b>65</b>
<b>Tableau 2-AD Acquisition Durable.....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau 2-CS Exigence en Cybersécurité .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## Lettre de Candidature

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. DSI et titre: *[insérer le numéro et le titre du DSI]*

A l'attention de : *[insérer le nom complet du maître d'ouvrage]*

Nous, soussignés, sommes candidat à la Sélection Initiale pour la Demande de Propositions susmentionnée et déclarons que :

- (a) **Pas de réserves** : Nous avons examiné et n'avons pas de réserves sur le Dossier de Sélection Initiale, y compris l'(es) Additif(s) No. publiés conformément aux dispositions de l'article 8 des Instructions aux Candidats (IC): *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Additif]* ;
- (b) **Pas de conflit d'intérêt** : Nous ne nous trouvons pas en situation de conflit d'intérêt, en conformité avec l'article 4.6 des IC ;
- (c) **Eligibilité** : Nous (et nos sous-traitants) remplissons les conditions d'éligibilité en conformité avec l'article 4 des IC, et nous n'avons pas été exclus par le Maître d'Ouvrage sur la base de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission ou Déclaration de Garantie de Proposition telle que prévue à l'article 4.10 des IC ;
- (d) **Suspension et Exclusion** : Nous, ainsi que nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du marché, ne sommes pas l'objet et ne sommes pas contrôlés par une entité ou une personne qui fait l'objet d'une suspension temporaire ou d'une exclusion imposée par le Groupe de la Banque mondiale ou une exclusion imposée conformément à l'Accord pour l'exécution mutuelle des décisions d'interdiction entre la Banque mondiale et d'autres banques de développement. De plus, nous ne sommes pas inéligibles en vertu des lois ou règlements officiels du pays du Maître d'Ouvrage ou en vertu d'une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- (e) **Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement Sexuel (HS)** : *[sélectionnez l'option appropriée parmi (i) à (v) ci-dessous et supprimez les autres].*

Nous *[lorsqu'en GE, insérer : « y compris les membres du GE »]*, et nos sous-traitants:

- (i) [n'avons pas fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]
- (ii) [avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]

- (iii) [avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS. Une sentence arbitrale sur l'affaire de disqualification a été rendue en notre faveur.]
- (iv) [avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Par la suite, nous avons fourni et démontré que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations de prévention et d'intervention en matière d'EAS et de HS.]
- (v) [avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons joint des documents démontrant que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations de prévention et d'intervention en matière d'EAS et de HS.]
- (f) Entreprise ou Institution Étatique :** *[sélectionnez l'option appropriée et supprimez l'autre] [Nous ne sommes pas une entreprise ou une institution étatique] / [Nous sommes une entreprise ou une institution étatique, mais nous répondons aux exigences de l'article 4.9 des IC] ;*
- (g) Sous-traitants et Sous-traitants Spécialisés :** Conformément aux articles 24.2 et 25.2 des IC, nous prévoyons de sous-traiter les parties suivantes du marché :
- [Insérez toute partie du marché que le Candidat a l'intention de sous-traiter avec tous les détails des Sous-traitants Spécialisés, leur qualification et leur expérience]*
- (h) Commissions, gratifications, honoraires :** Nous déclarons que les commissions, gratifications ou honoraires suivants ont été payés ou doivent être payés en ce qui concerne le processus de Sélection Initiale, le processus de Demande de Propositions correspondant ou l'exécution du Marché :

Nom du récipiendaire	Adresse	Motif	Montant
<i>[insérer le nom complet de chaque occurrence]</i>	<i>[insérer rue/ numéro/ville/pays]</i>	<i>[indiquer le motif]</i>	<i>[préciser le montant la monnaie, la valeur, le taux de change et l'équivalent en dollars américains]</i>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

*[Si aucun paiement n'est effectué ou promis, ajoutez la déclaration suivante : « Aucune commission ou gratification n'a été ou ne doit être payée par nous à des agents ou à un tiers lié à cette Candidature ]*

- (i) Non tenu d'accepter :** Nous comprenons que vous pouvez annuler le processus de

Sélection Initiale à tout moment et que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute demande que vous pourriez recevoir ni d'inviter les candidats initialement sélectionnés à soumettre une proposition pour le marché faisant l'objet de ce processus de Sélection Initial, sans encourir aucune responsabilité envers les Candidats, conformément à l'article 26.1 des IC.

- (j) **Exactitude** : Toutes les informations, déclarations et descriptions contenues dans la Candidature sont à tous égards vraies, correctes et complètes au meilleur de notre connaissance et de notre croyance.

---

Signé *[insérer la ou les signatures d'un ou de plusieurs représentants autorisés du Candidat]*

---

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe la Candidature]*

---

En qualité de *[insérer la qualité de la personne signant la Candidature]*

Dûment autorisé à signer la Candidature pour et au nom de :

---

Nom du Candidat *[insérer le nom complet du Candidat ou le nom du GE]*

---

Adresse *[insérer le numéro de rue/ville ou l'adresse de la ville/pays]*

---

Daté le *[insérer le jour]* jour de *[insérer le mois]*, *[insérer l'année]*

*[Pour un GE, soit tous les membres doivent signer, soit seulement le représentant autorisé, auquel cas la procuration à signer au nom de tous les membres doit être jointe]*

## Formulaire ELI – 1.1

### Formulaire de Qualification

### Fiche de Renseignements sur le Candidat

*[Le Candidat doit remplir le formulaire ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le formulaire ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date: *[insérer la date (jour, mois, année)]*

DSI No.: *[insérer le numéro et le titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

1. Nom du Candidat : <i>[insérer le nom légal du Candidat]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement ou d'intention d'enregistrement du Candidat : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Candidat dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Candidat]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Candidat]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Candidat]</i>
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.5 des IC <input type="checkbox"/> En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l'article 4.2 des IC. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Emprunteur, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrée selon les règles du droit commercial, et qu'elle n'est pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage, en conformité avec l'article 4.9 des IC. <input type="checkbox"/> Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire



## Formulaire ELI – 1.2

### Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GE

*[Ce formulaire est complémentaire au formulaire ELI-1.1 et doit être rempli par chaque partenaire d'un GE (si le Candidat est un GE), ainsi que par les Sous-traitants Spécialisés proposés par le Candidat pour toute partie du Marché résultant de la Sélection Initiale]*

Date: *[insérer la date (jour, mois, année)]*

DSI No.: *[insérer le numéro et le titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

1. Nom du Candidat : <i>[insérer le nom légal du Candidat]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le membre Chef de File du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>

7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après :

- Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l'article 4.5 des IC
- Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Emprunteur, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, administrée selon les règles du droit commercial, et qu'elle n'est pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage, en conformité avec l'article 4.9 des IC.
- Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d'administration et propriété bénéficiaire

## Formulaire ANT-2

### Antécédents de Marchés non exécutés, et Litiges en Instance et Historique de Litiges

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. DSI et titre : *[numéro et titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

<b>Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Tableau 1 Critères et Exigences de Sélection initiale</b>			
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Il n'y a pas eu de marché non exécuté depuis le 1 <sup>er</sup> janvier <i>[insérer l'année]</i> comme stipulé à la Section III, Tableau 1 Critères et Exigences de Sélection initiale, Sous-facteur 2.1. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Marché(s) non exécuté(s) depuis le 1 <sup>er</sup> janvier <i>[insérer l'année]</i> comme stipulé à la Section III, Tableau 1 Critères et Exigences de Sélection initiale, Sous-facteur 2.1.			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent \$US)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	
<b>Litiges en instance, en conformité à la Section III, Tableau 1 Critères et Exigences de Sélection initiale</b>			
<input type="checkbox"/> Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification, et Exigences, Sous-facteur 2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification, sous-facteur 2.3.			

<b>Année</b>	<b>Montant du litige</b>	<b>Identification du marché</b>	<b>Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en \$US)</b>
<i>[insérer l'année]</i> _____	<i>[indiquer le montant]</i> _____	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie ayant initié le litige <i>[indiquer « maître d'ouvrage » ou « Entrepreneur »]</i> Statut du litige <i>[indiquer s'il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]</i>	<i>[indiquer le montant]</i> _____
_____	_____	Identification du marché : Nom du maître d'ouvrage : Adresse du maître d'ouvrage : Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie ayant initié le litige <i>[indiquer « Maître d'Ouvrage » ou « Entrepreneur »]</i> Statut du litige <i>[indiquer s'il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]</i>	_____
<b>Historique des Litiges conformément à la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification, et Exigences</b>			
<input type="checkbox"/> Aucun Historique de Litige conformément à la Section III, Tableau 1 Critères et Exigences de Sélection initiale, Sous-facteur 2.4. <input type="checkbox"/> Historique de Litige conformément à la Section III, Tableau 1 Critères de Qualification, et Exigences, Sous-facteur 2.4, comme indiqué ci-dessous.			
<b>Année de remise des prix</b>	<b>Résultat en pourcentage de la valeur nette</b>	<b>Identification du contrat</b>	<b>Montant total du contrat(monnaie),équivalent USD (taux de change)</b>

<i>[insérer l'année]</i>	<i>[insérer le pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet du marché, le numéro et toute autre identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer rue/ville/pays]</i> Question en litige : <i>[indiquer les principales questions en litige]</i> Partie à l'origine du différend : <i>[indiquer « Employeur » ou « Entrepreneur »]</i> Motif(s) du litige et de la décision d'attribution <i>[indiquer la ou les raisons principales]</i>	<i>[insérer le montant]</i>
--------------------------	---------------------------------	---	-----------------------------

## Formulaire ANT-3

### Déclaration de Performance ES

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE et chaque Sous-traitant spécialisé]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. DSI et titre : *[numéro et titre du DSI]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

<b>Déclaration de Performance Environnementale et Sociale</b> selon les dispositions de la Section III, Critères de Qualification, et Exigences			
<input type="checkbox"/> <b>Pas de suspension ou résiliation de marché :</b> Il n'y a pas eu de marché suspendu ou résilié ou faisant l'objet de saisie de garantie de performance pour des motifs liés à la performance Environnementale et Sociale depuis la date spécifiée à la Section III, Critères de Qualification, et Exigences, Sous-Facteur 2.5.			
<input type="checkbox"/> <b>Déclaration de suspension ou résiliation de marché :</b> Le(s) marché(s) ci-après ont fait l'objet de suspension ou résiliation ou de saisie de garantie de performance par un Maître d'Ouvrage pour des motifs liés à la performance Environnementale et Sociale depuis la date spécifiée à la Section III, Critères de Qualification, Sous-Facteur 2.5. Les détails sont fournis ci-après :			
Année	Fraction suspendue ou non exécutée du contrat	Identification du marché	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent \$US)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du maître d'ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du maître d'ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de suspension ou résiliation : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)), par ex. défaut relatif à EAS]</i>	<i>[insérer le montant]</i>
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du maître d'ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du maître d'ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i>	<i>[insérer le montant]</i>

		Motifs de suspension ou résiliation: <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	
...	...	<i>[fournir la liste de tous les marchés concernés]</i>	...
<b>Saisie de Garantie de Performance par le Maître d’Ouvrage pour des motifs liés à la performance ES</b>			
Année	Identification du marché		Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en \$US)
<i>[insérer l’année]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]</i> Nom du maître d’ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du maître d’ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de saisie de garantie de performance : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)), par ex. défaut relatif à EAS]</i>		<i>[insérer le montant]</i>

## Formulaire ANT-4

### Déclaration sur Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement Sexuel (HS)

*[Le formulaire suivant doit être rempli par le Candidat, chaque membre d'un GE et chaque sous-traitant envisagé par le Candidat]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE ou du Sous-traitant : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

<b>Déclaration EAS et/ou HS</b> <b>conformément à la Section III, Critères de Qualification, et Exigences</b>
<p>Nous:</p> <p><input type="checkbox"/> (a) n'avons pas fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS</p> <p><input type="checkbox"/> (b) faisons l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS</p> <p><input type="checkbox"/> (c) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS. Une sentence arbitrale sur le cas de disqualification a été rendue en notre faveur.</p> <p><input type="checkbox"/> (d) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons par la suite démontré que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations EAS/HS.</p> <p><input type="checkbox"/> (e) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons joint des preuves démontrant que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations EAS/HS.</p>
<p><b><i>[Si (c) ci-dessus est applicable, joindre la preuve d'une sentence arbitrale rendue en la faveur du Candidat sur les questions sous-jacentes à la disqualification.]</i></b></p>
<p><b><i>[Si (d) ou (e) ci-dessus sont applicables, fournissez les informations suivantes :]</i></b></p>
<p>Période de disqualification : De : ____ À : _____</p>
<p>S'ils ont déjà été fournis pour un autre marché de travaux financé par la Banque, les détails des preuves démontrant une capacité et un engagement adéquats à se conformer aux obligations EAS/HS <b>(conformément à (d) ci-dessus)</b></p> <p>Nom du Maître d'Ouvrage : _____</p> <p>Nom du Projet : _____</p>

Description du marché :

\_\_\_\_\_

Bref résumé des éléments de preuve fournis : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Coordonnées : (Tél., courriel, nom de la personne-ressource) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

En lieu et place des éléments de preuve figurant à l'alinéa (d), d'autres éléments de preuve démontrant une capacité et un engagement adéquats à se conformer aux obligations en matière d'EAS/HS (conformément à l'**alinéa (e) ci-dessus**) *[joindre les détails appropriés]*.

## Formulaire FIN – 3.1

### Situation et Performance Financière

*[Le formulaire suivant doit être rempli pour le Candidat et par chaque membre d'un GE]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

#### 1. Renseignements financiers

Données financières en équivalent \$EU	Antécédents pour les _____ ( ) dernières années (Équivalent en milliers de \$EU et taux de change*)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Année n
Information du bilan					
1. Actif total (AT)					
2. Passif total (PT)					
3. Valeur nette (VN)= [1-2]					
4. Actifs circulants (AC)					
5. Dette à court terme (DC)					
6. Fonds de roulement (FR)= [4-5]					
7. Ratio courant = [4/5]					
Information des comptes de résultats					
8. Recettes totales (RT)					
9. Bénéfices avant impôts (BAI)					
10. Retour sur capitaux= [9/3ap*]					
11. Ratio d'endettement =[3/1]					

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

#### 2. Source de financement

*[Chaque Candidat, et dans le cas d'un Groupement, chacun des membres du*

*groupement doit remplir le tableau ci-après]*

Indiquer les sources de financement nécessaires pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres, ainsi que des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

No.	Source de financement	Montant (équivalent \$EU)
1		
2		
3		

### 3. Documents financiers

Le Candidat et ses membres partenaires doivent fournir une copie des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 3.1 et qui satisfont aux conditions suivantes :

- (a) ils doivent refléter la situation financière du Candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
- (b) ils doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé ou en conformité avec la législation locale applicable
- (c) ils doivent être complets et inclure toutes les notes y afférant
- (d) ils doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées.

Ci-joint copies des états financiers<sup>1</sup> (bilans, y compris toutes les notes y afférant, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions indiquées

<sup>1</sup> Si l'état financier le plus récent concerne une période antérieure aux 12 derniers mois précédant la candidature, le motif doit en être fourni

## Formulaire FIN – 3.2

### Chiffre d’Affaires Annuel Moyen des Activités de Construction

[Formulaire à compléter par le Candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE.]

Nom du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer le jour, le mois, l’année]

Nom du membre du GE : [insérer le nom complet]

Numéro du DSI et titre : [insérer le numéro du DSI et le titre]

Page [insérer le numéro de page] de [insérer le nombre total] pages

<b>Données sur le chiffre d’affaires annuel (construction uniquement)</b>			
Année	Montant et monnaie	Taux de change*	Equivalent \$EU
<i>[indiquer l’année civile]</i>	<i>[insérer le montant et la monnaie]</i>		
		**Chiffre d’affaires moyen des activités de construction	

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

\*\*Le chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction en \$EU est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d’années spécifié dans la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 3.2.

## Formulaire EXP – 4.1

### Expérience Générale en Construction

*[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d'un GE et de Sous-traitants spécialisés.]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

*[Indiquer les marchés qui montrent une activité de construction continue au cours des [nombre d'années] années conformément à la Section III, Critères de Qualification, critère 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne]*

Mois/ année de départ	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat
<i>[insérer mois /année]</i> _____	<i>[insérer mois/ année]</i> _____	Nom du marché : <i>[insérer le nom complet]</i> Brève description des Travaux réalisés par le candidat : <i>[insérer une brève description des travaux]</i> Montant du marché : <i>[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent \$EU*]</i> Taux de change : <i>[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en \$EU]</i> Nom du maître d'ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse : <i>[nom de rue, numéro, ville, pays]</i>	<i>[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]</i>
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Montant du marché : Taux de change : Nom du maître d'ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Montant du marché : Taux de change : Nom du maître d'ouvrage : Adresse :	_____

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

## Formulaire EXP – 4.2 (a) Expérience Spécifique

(Tableau 1, 4.2 et Tableau 2)

*[Formulaire à compléter pour les marchés réalisés par le Candidat et par chaque partie, dans le cas d'un GE ou par un sous-traitant spécialisé.]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

<b>Numéro de marché similaire :</b> <i>[insérer numéro du marché similaire] sur [insérer nombre total de marchés requis]</i>	Information			
Identification du marché	<i>[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]</i>			
Date d'attribution	<i>[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]</i>			
Date d'achèvement	<i>[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché <i>[vérifier les cases appropriées]</i>	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Partenaire GE	<input type="checkbox"/> Ensembleur	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant du marché :	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>		\$EU : <i>[insérer le taux de change et le montant total du marché en équivalent dollars des EU *]</i>	
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la part en montant du montant total du marché, ainsi que le rôle et les responsabilités	<i>[indiquer le pourcentage du total] %</i>	<i>[indiquer le montant en monnaie locale]</i>		<i>[indiquer le montant en équivalent dollars des EU] [insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en \$EU*]</i>
<b><i>Insérer le rôle et les responsabilités]</i></b>				

Description de la similitude conformément à la Section III Tableau 1, 4.2	
Taille physique des rubriques des marchés exigés	<i>[insérer la taille physique des rubriques]</i>
Complexité	<i>[insérer la description de la complexité]</i>
Méthodes/Technologie	<i>[insérer les aspects spécifiques des méthodes/technologie impliquées dans le marché]</i>
Autres caractéristiques	<i>[insérer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Etendue des Exigences du Maître d’Ouvrage]</i>
Nom du maître d’ouvrage :	<i>[indiquer le nom complet]</i>
Adresse :	<i>[rue, numéro, ville, pays]</i>
Numéro de téléphone/télécopie :	<i>[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]</i>
Adresse électronique :	<i>[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]</i>
* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change	

## Formulaire EXP - 4.2 (b)

### Expérience spécifique dans la gestion des aspects ES

*[Le formulaire suivant doit être rempli pour les marchés exécutés par le Candidat et chaque membre d'un GE]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer le jour, le mois, l'année]*

Nom du membre du GE : *[insérer le nom complet]*

Numéro du DSI et titre : *[insérer le numéro du DSI et le titre]*

Page *[insérer le numéro de page]* de *[insérer le nombre total]* pages

1. Exigence Clé no 1 conformément à l'article 4.2 (b):

Identification du Marché				
Date d'attribution				
Date d'achèvement				
Rôle dans le Marché	Entrepreneur principal <input type="checkbox"/>	Membre de JV <input type="checkbox"/>	Ensembleur <input type="checkbox"/>	Sous-traitant <input type="checkbox"/>
Montant total du Marché			US\$	
Détails de l'expérience pertinente				

2. Exigence Clé no 2 conformément à l'article 4.2 (b) :

3. Exigence Clé no 3 conformément à l'article 4.2 (b):

...

---

**Tableau 2-CG**  
**Capacité de Gestion de Marché et de**  
**Projet**

---

**Tableau 2-ER**  
**Compréhension des Exigences du Maître d’Ouvrage**

## **Tableau 2-AD Acquisition Durable**

*Le Candidat devra démontrer sa capacité dans le domaine des Acquisitions Durables selon le Tableau 2*

## **Section V - Pays éligibles**

### **Eligibilité en matière de passation des marchés de fournitures, travaux et services financés par la Banque mondiale :**

Conformément à l'article 5.1 des IC, il est porté à la connaissance des Candidats que présentement les entreprises, les personnes, les fournitures, ou marchés de travaux ou services, en provenance des pays suivants sont exclus au titre du présent processus de Sélection Initiale :

En conformité avec l'article 5.1 (a) des IC : aucun ;

En conformité avec l'article 5.1 (b) des IC : aucun



## Section VI - Fraude et Corruption

(Le texte de cette Section VI ne doit pas être modifié)

### 1. Objet

- 1.1 Les Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la présente section, sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement de la Banque.

### 2. Exigences

- 2.1 La Banque exige, que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements), les Soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, tous les agents (déclarés ou non) ; ainsi que leur personnel se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption.

- 2.2 En vertu de ce principe, la Banque

- a. aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur les actions d'une autre personne ou entité ;
  - ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité, afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
  - iii. se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
  - iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou entité, ou à leurs biens, en vue d'influer indûment sur les actions de cette personne ou entité ; et
  - v. se livre à des « manœuvres obstructives » :
    - (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ; ou
    - (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen

tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.

- b. rejettera la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés, s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive en vue de l'obtention dudit marché ou contrat ;
- c. outre les recours prévus dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du financement, s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché, de sélection ou d'exécution du marché, sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- d. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière<sup>6</sup> (ii) de la participation<sup>7</sup> comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;
- e. exigera que les dossiers d'appel d'offres/appel à propositions, et que les contrats et marchés financés par la Banque, contiennent une disposition exigeant des Soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et personnel, autorisent la Banque à inspecter<sup>8</sup> les pièces comptables, relevés et autres

---

<sup>6</sup> Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la préqualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

<sup>7</sup> Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du Proposant compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

<sup>8</sup> Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le

documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché ou contrat, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

---

moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

## **PARTIE 2 - Exigences du Maître d’Ouvrage**

# **Section VII - Etendue des Exigences du Maître d’Ouvrage**

## **Table des matières**

<b>1. Description des Travaux (-EPC/Clé-en-Main) .....</b>	<b>72</b>
<b>2. Données du Site .....</b>	<b>73</b>

## 1. Description des Travaux (–EPC/Clé-en-Main)

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le projet MOUDOUN (composante 1.2) incluant la préparation, la passation et l'exécution du Contrat relatif aux travaux décrits ci-après.

Les travaux envisagés comprennent l'Ingénierie, l'Approvisionnement et la Construction (EPC)/ Clé-en-Main de mini-réseaux d'électricité dans le sud-est de la Mauritanie.

La présente préqualification concerne **quatre (4) centrales hybrides solaires diesel desservant chacune leur propre mini-réseau de distribution en HTA et BT, réparti sur quatre (4) groupes (grappes) de trente-deux (32) localités au total.**

Le projet porte sur quatre (4) centrales hybrides solaire-diesel (90% solaire PV minimum) avec des systèmes de distribution (BT et HTA) répartis sur quatre (4) groupes (grappes) comprenant trente-deux (32) localités au total pour un nombre d'environ 4500 abonnés.

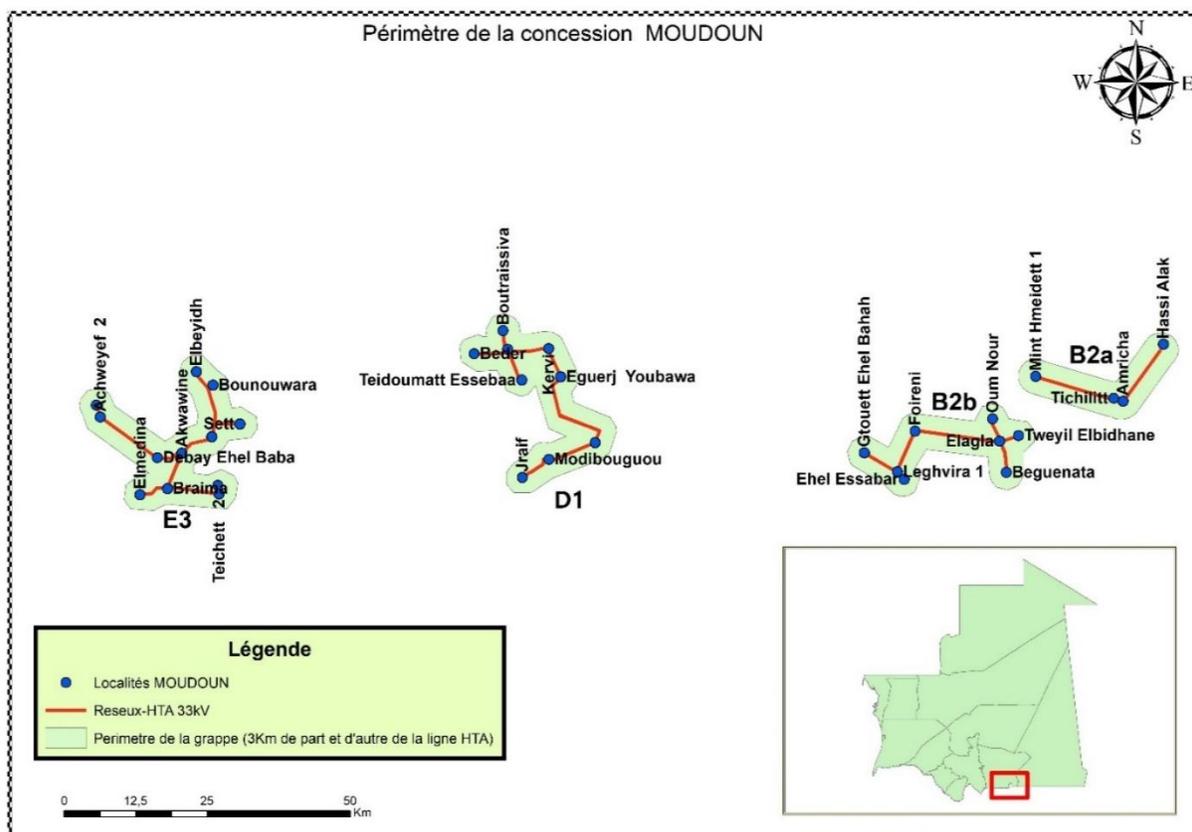
Le titulaire du marché doit :

- Concevoir, fournir, installer, mettre en service, documenter et garantir la qualité et les performances des centrales hybrides de production d'électricité de chaque grappe, composées notamment d'un (1) générateur diesel, un (1) générateur photovoltaïque (PV) assurant au minimum 90% de la demande en électricité, d'un (1) parc de stockage sur batterie et d'un onduleur bidirectionnel avec son système de contrôle/commande associé ;
- Construire les réseaux de distribution (BT et HTA 33 kV) ainsi que les raccordements des abonnés de chacune des localités concernées.

Les travaux de construction et la mise en service des centrales et des réseaux de distribution devront être réalisés dans un délai ne dépassant pas **12 (douze) mois**.

La présente préqualification concerne quatre (4) centrales hybrides solaire PV/diesel desservant chacune leur propre mini-réseau de distribution en HTA et BT, réparti sur quatre (4) groupes (grappes) de trente-deux (32) localités au total.

## 2. Données du Site



N°	Zone	Centrale	Commune	Localités	Longitude	Latitude
1	E3	Centrale de Akwawine	Twil	Akwawine	-10.05780888	15.53000041
2			Twil	Bounouwara	-10.01274843	15.63560036
3			Twil	Elbeyidh	-10.03677605	15.65744387
4			Twil	Achweyef 1	-10.19356083	15.60487919
5			Twil	Achweyef 2	-10.1870423	15.58710552
6			Twil	Awlad Teguedi	-10.01127753	15.55903729
7			Twil	Braima	-10.08183684	15.47505081
8			Twil	Elmedina	-10.12525578	15.46529181
9			Twil	Sett	-9.96596046	15.57498143
10			Twil	Teichett 1	-9.99761875	15.4780207
11			Twil	Teichett 2	-10.00052466	15.46675727

12	<b>D1</b>	<b>Centrale d'Eguerj Youbawa</b>	Modibougou	Boumaiza Serghela	-9.546751762	15.69278899
13			Modibougou	Boutraissiva	-9.554261578	15.72306104
14			Gougui Zemmal	Boiziytt Ehel Jeghdid	-9.412388868	15.54486463
15			Modibougou	Beder	-9.596820794	15.68944301
16			Modibougou	Eguerj Youbawa	-9.462870499	15.65048071
17			Modibougou	Jraif Modibougou	-9.52348267	15.49135901
18			Modibougou	Kervi	-9.483012977	15.69476337
19			Modibougou	Modibouguou	-9.487691752	15.52237397
20			Modibougou	Teidoumatt Essebaa	-9.528169563	15.64629513
21			<b>B2a</b>	<b>Centrale de Feirenni</b>	Feirenni	Tweyil Elbidhane
22	Feirenni	Beguenata			-8.762697569	15.49910741
23	Feirenni	Ehel Essabar			-8.924775873	15.48909046
24	Feirenni	Elagla			-8.772595084	15.54849659
25	Feirenni	Foireni			-8.907150054	15.5666267
26	Feirenni	Leghvira 1			-8.935985805	15.50177588
27	Feirenni	Oum Nour			-8.785803029	15.5814676
28	Feirenni	Gtouett Bahah Ehel			-8.986083334	15.53040928
29	<b>B2b</b>	<b>Centrale Mint Hmeidatt</b>	Mabrouk	Amricha	-8.579966042	15.61097209
30			Mabrouk	Hassi Alak	-8.51945624	15.69267506
31			Mabrouk	Tichilitt	-8.592595566	15.61467457
32			Djiguenni	Mint Hmeidett 1	-8.717237666	15.65131564